

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **16 (1880)**

Heft 3

PDF erstellt am: **21.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

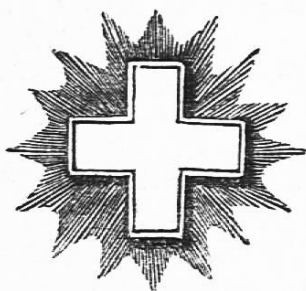
Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

NEUCHÂTEL

1^{er} FÉVRIER 1880.

XVI^e Année.



N^o 3.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Histoire critique de l'Éducation en France, de Gabriel Compayré (*Suite et fin*). — L'École à l'Exposition universelle de Paris de 1878 (septième article). — Bibliographie. — Chronique scolaire. — Partie pratique.

Histoire critique de l'Éducation en France,

De Gabriel COMPAYRÉ (1)

(*Suite et fin*)

M. Compayré revendique la priorité de l'enseignement mutuel pour deux français peu connus, Herbaut et Paulet. Mais les véritables rénovateurs et organisateurs de la méthode mutuelle sont évidemment l'écossais Bell et l'anglais Lancastre. Cette méthode, un peu trop mécaniquement appliquée à Paris en 1815, se transformait à Fribourg entre les mains du P. Girard, de 1815 à 1823, où le parti jésuitique parvint à la faire condamner comme *immorale et irréligieuse* par la majorité du Grand Conseil, à la demande de l'évêque d'alors, Mgr Yenni.

A propos de l'enseignement et de l'éducation populaires en général, M. Compayré rend un hommage mérité à M. Cousin,

(1) Paris, chez Hachette, 1879. Deux volumes de 500 pages chacun.

le philosophe, devenu ministre, dont l'influence sur l'enseignement supérieur et celui de la philosophie en particulier fut loin d'être aussi heureuse. MM. Carnot, Duruy et Jules Simon ont leur juste part d'éloges.

Parmi les utopistes de cet âge, l'auteur cite le saint simonien Fourier, qui supprimait la discipline dans les phalanstères, et Jacotot, de Dijon, qui supprimait, en quelque sorte, le professeur lui-même, en proclamant toutes les intelligences égales.

La méthode socratique dont cet instituteur célèbre se prétendait l'interprète, n'est applicable, selon la remarque très juste de M. Compayré, qu'aux intelligences déjà formées et déliées.

A M. Auguste Comte, le fondateur de l'école positiviste, revient le mérite d'avoir dégagé des paradoxes de Jacotot ce qu'ils renfermaient de pratique et d'utile, à savoir, que toutes les sciences sont dans une étroite dépendance, l'une de l'autre, et que toutes les connaissances se tiennent.

Parmi les écrivains ecclésiastiques de la France qui se sont occupés de pédagogie, pour faire la guerre à l'enseignement laïc plutôt que pour discuter les méthodes, M. Compayré fait une exception méritée pour Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, dont les ouvrages, malgré leur prolixité et des exagérations très regrettables, malgré une défiance excessive à l'endroit des sciences exactes et une guerre incessante aux établissements universitaires et des prédilections outrées pour l'éducation des petits séminaires, témoignent cependant d'un grand amour pour les études classiques qu'il a défendues contre l'obscurantisme soi-disant chrétien de l'abbé Gaume. Sur la question des études philosophiques, l'évêque d'Orléans s'est montré aussi plus généreux et plus libéral que quelques-uns des ministres du second empire.

Les femmes pédagogues ne sont pas oubliées par l'auteur de l'Histoire de l'éducation. Après la plus illustre d'entr'elles, déjà nommée plus haut, notre compatriote genevoise, M^{me} Necker de Saussure, M. Compayré cite d'abord M^{me} Campan, connue par sa direction intelligente et plus solide que brillante de la maison d'Ecouen, à la tête de laquelle Napoléon l'avait placée. Elle avait composé, à l'exemple de M^{me} de Genlis, un théâtre pour les jeunes personnes. Vient ensuite M^{me} de Rémusat, auteur d'un essai remarquable sur l'éducation des femmes. M^{me} Guizot est citée à son tour pour ses *Lettres sur l'éducation*, où elle admet la lecture des romans condamnée par M^{me} Necker de Saussure qui, en revanche, tolérait le théâtre. Toutes ces dames se préoccupaient de l'éducation de leurs fils, autant que de celle de leurs filles et donnent des conseils salutaires. Un

écrivain de talent, mais d'un sentimentalisme exagéré et quelque peu féminin, M. Aimé Martin, s'est occupé aussi de l'éducation domestique, où il donne à la mère une part prépondérante et presque exclusive.

En terminant son étude du XIX^{me} siècle, le professeur de Toulouse mentionne quelques-uns des écrivains pédagogiques de la France actuelle, J. Simon, Bréal, Bersot, Janet, sans analyser leurs œuvres, mais en déclarant s'être inspiré de leurs doctrines. Des écrivains pédagogiques de la Suisse française, M. Compayré ne cite que Vinet, mais dans une simple note. Rien de M. François Naville, l'auteur du *Traité de l'éducation publique* couronné à Paris; rien de M. de Guimps, l'auteur de la *Philosophie de l'éducation*; pas un mot de M. Burnier auquel la pédagogie française est redevable d'un livre important et bien écrit sur l'histoire de l'éducation, et qui, en dépit de ses exagérations et des lacunes dictées par un esprit de secte exclusif et quelque peu intolérant, mériterait un examen sérieux et des éloges tempérés de critique.

Une autre omission plus étonnante et que nous nous permettons de signaler à notre honorable, savant et éloquent collègue de la Faculté des lettres de Toulouse, c'est celle d'un écrivain français dont le système d'éducation et l'*Histoire universelle de la pédagogie*, la première, je crois, qui ait été publiée en langue française et en France, méritaient au moins une mention; c'est l'ouvrage du pasteur Fritz, publié chez Levraut, à Strasbourg, en 1843, et qui au mérite de l'initiative, alliait celui de la connaissance des diverses langues et littératures, sans en exclure l'Allemagne, cette terre classique de la pédagogie au XVIII^{me} siècle.

Mais ces imperfections, si on peut les appeler ainsi, ne sauraient atténuer les qualités excellentes de l'œuvre de M. Compayré; elles n'ôtent rien surtout à la pensée élevée, féconde, profonde, libérale et généreuse qui circule d'un bout à l'autre de ces deux volumes qui, nous le répétons avec joie et enthousiasme, sont, en dépit de ce qui peut leur manquer, une des plus belles publications de la littérature pédagogique de notre temps.

A. DAGUET.

L'école à l'Exposition universelle de Paris de 1878.

(Septième article.)

BELGIQUE.

Une année s'est déjà écoulée depuis que l'Exposition universelle s'est fermée, et cependant nous croyons que peu de visiteurs auront oublié ce

beau compartiment scolaire belge, ces salles arrangées avec tant de goût et d'élégance, où tout était exposé dans un ordre et une suite si rigoureusement logique, qu'il était impossible de les parcourir sans éprouver une véritable jouissance et une profonde émotion. Tels sont encore nos souvenirs et nous aimons à les rappeler ici; nous savons fort bien que l'exposition scolaire belge n'a pas été du goût de tout le monde, que si quelques-uns lui ont accordé des louanges exagérées, d'autres l'ont attaquée avec une violence inouïe. Ces attaques prirent naissance surtout lorsqu'on apprit en Europe que le jury international du groupe II avait décerné à la Belgique la plus haute des récompenses, le grand diplôme d'honneur. Quant à nous, nous les croyons fort exagérées et pensons que peu d'amis du progrès, peu de pédagogues éclairés auront quitté l'exposition scolaire belge, sans en avoir éprouvé une complète satisfaction. Cette exposition occupait une vaste annexe, non loin de la porte Dupleix. En entrant, on voyait affiché en grandes lettres dans l'intérieur du bâtiment l'article 17 de la Constitution : *L'enseignement est libre en Belgique ; toute mesure préventive est interdite ; la répression des délits n'est réglée que par la loi.* (On sait que les abus auxquels l'application de cet article ont donné lieu ont amené en juillet dernier l'adoption par les Chambres belges de la nouvelle loi de l'instruction publique destinée à rendre ces abus impossibles.) L'Exposition elle-même comprend trois sections : à l'entrée, l'exposition des Frères de la doctrine chrétienne et des autres congrégations enseignantes ; au centre, quelques écoles primaires et professionnelles, des écoles gardiennes, puis une charmante salle d'étude contenant les envois de l'école-modèle de Bruxelles. Enfin, dans le fond du bâtiment, la Direction de l'Instruction publique occupait une longue galerie dont on avait employé le moindre recoin. Là, dans un ordre et une suite admirable, se déroulait l'enseignement des écoles gardiennes primaires, secondaires, et tout l'enseignement supérieur. Le buste de Léopold II dominait cette charmante exposition dont nous ne pourrions donner qu'une idée fort imparfaite. De grandes pancartes affichées aux murs rendaient sensibles aux yeux des visiteurs les résultats obtenus et contenaient de précieuses données statistiques. On sait que l'enseignement primaire belge est à la charge des communes, et que l'Etat n'y contribue que par des subsides, qui sont accordés soit par le ministère de l'instruction publique, soit par les communes. Toute école qui reçoit un subside est obligée de se soumettre à la double inspection provinciale et cantonale. Chaque commune doit avoir une école au moins. Cette loi est la même pour les écoles gardiennes, les écoles primaires, normales, et s'étend même aux écoles spéciales de commerce, d'agriculture, des beaux-arts, etc., jusqu'à l'université. Aujourd'hui comme avant la loi de 1879, c'est encore la commune qui paie l'instituteur; seulement, et c'est là l'un des points fondamentaux de la nouvelle loi, ils ne sont confirmés dans leurs fonctions que s'ils possèdent un brevet de capacité obtenu à la suite d'études régulières faites dans une école normale de l'Etat.

Au 31 décembre 1875, les écoles primaires proprement dites de tout le royaume de Belgique étaient au nombre de 5587, et étaient fréquentées par 652657 élèves. Le nombre des écoles gardiennes se montait à 949,

fréquentées par 97382 enfants âgés de moins de six ans. Les deux tiers au moins de ces écoles gardiennes sont entre les mains des congrégationnistes; cependant les villes ont entrepris une réforme, et actuellement, M. Buls, le savant échevin de l'instruction publique de la ville de Bruxelles, s'occupe d'organiser complètement à nouveau les jardins d'enfants de la capitale, qui vont être remis à des institutrices laïques.

Les cours d'adultes prennent une grande place dans l'instruction publique de la Belgique et avaient contribué pour une large part aux envois étalés au Champ-de-Mars. En l'année 1875, ces cours avaient été fréquentés par 205,000 élèves. — Viennent ensuite les établissements secondaires et supérieurs, très suivis et rendant de fort grands services. En résumé, au 31 décembre 1875, 1,113,666 élèves, soit un cinquième de la population du royaume, fréquentaient les écoles publiques. Dans ce nombre, n'étaient point compris beaucoup d'élèves faisant des études libres ou privées et dont le chiffre est inconnu.

Les dépenses que font le gouvernement et les communes pour la fondation et l'entretien des écoles publiques sont fort considérables. Si l'on tient compte des tableaux exposés à Paris, la Belgique serait au premier rang parmi les nations civilisées et dépenserait, pour instruire les citoyens, davantage que la Hollande, le Danemark et la Suisse. Mais dans les tableaux exposés à Paris figuraient non-seulement les subsides des provinces et des communes, mais les dons, legs, voire même le revenu des rétributions scolaires. On ne peut donc dire que ces chiffres fussent concluants, ni établir d'après eux des comparaisons avec d'autres Etats.

D'autre part, le ministère avait rédigé sur des pancartes spéciales les principes généraux d'organisation servant de base à tous les établissements scolaires du royaume, depuis la salle d'asile jusqu'à l'Université. A ces pancartes se rapportaient une foule de règlements, de programmes, ainsi que des plans, dessins et photographies de bâtiments d'école. Un tableau a tout particulièrement attiré notre attention : c'est celui qui avait trait aux conférences d'instituteurs. Ces conférences existent en Belgique depuis trente-huit ans et fonctionnent admirablement. Elles ont lieu une fois par trimestre au moins, sous la direction de l'inspecteur cantonal; elles ne sont obligatoires que pour les instituteurs publics, mais les instituteurs libres y sont admis sur leur demande. On y traite tout ce qui se rapporte au progrès de l'enseignement : examen des méthodes et des livres employés dans les écoles, étude théorique et pratique des différentes branches qui font partie de l'éducation des enfants et de l'instruction primaire, méthodes et procédés nouveaux, etc. Les travaux des conférences d'instituteurs sont de trois ordres : lecture et développements oraux, réaction, exercices pratiques de pédagogie. L'ordre du jour de chaque conférence est réglé par la réunion trois mois à l'avance, afin que les instituteurs puissent s'y préparer dans l'intervalle. Une bibliothèque, composée d'ouvrages pédagogiques, existe dans chaque cercle de conférence; ces bibliothèques sont entretenues au moyen de dons, de legs et de subsides du gouvernement. Pour les institutrices, mêmes conférences, même fonctionnement, mêmes travaux, mêmes encouragements que pour les instituteurs. Les procès-verbaux de ces conférences sont riches en enseigne-

ments, et l'on est frappé des travaux sérieux accomplis et des excellents résultats qui en sont la conséquence.

Ces conférences n'ont donné lieu à aucune réclamation, et tous les fonctionnaires de l'enseignement à Bruxelles sont unanimes pour témoigner de leur heureuse influence sur le développement scolaire du pays. Elles entretiennent parmi les instituteurs une bonne et utile émulation en les empêchant de s'endormir. Elles ont servi de point de départ à la grande fédération des instituteurs belges, association pédagogique dont l'existence date de 1872.

L'exposition belge était fort riche en mobilier et outillage scolaires, mais surtout en travaux d'élèves provenant des villes les plus riches, les plus commerciales et les plus industrielles de la Belgique, telles que Bruges, Liège, Gand, Ixelles, St-Jean Ten-Node, qui toutes font de grands sacrifices pour l'instruction. Quoique l'étude de ces travaux fût instructive et en tout cas fort intéressante, nous renverrons nos lecteurs à l'ouvrage cité déjà sur les devoirs d'élèves étrangers à l'Exposition de Paris.

Un point brillant de l'exposition belge était le matériel pour l'enseignement intuitif à tous les degrés et les différentes expositions de jardins d'enfants des grandes villes du Brabant et de la Flandre. Dans les écoles belges, l'enseignement intuitif a un caractère essentiellement pratique, et semble bien compris et bien appliqué. Toutes ces collections, tous ces appareils, tous ces moyens de faire saisir la notion sont bien combinés, bien entendus; on sent de suite qu'ils sont appropriés aux convenances spéciales du pays et des différentes localités. C'était une véritable jouissance que d'étudier ces musées scolaires prescrits par les règlements et préparés par les maîtres et les élèves.

L'adoption de la méthode Fröbel en Belgique date de l'année 1858, alors que cette même méthode était interdite en Allemagne. M^{me} de Marenholtz-Bulow, appelée dans le pays, en fut l'apôtre. A en juger par l'Exposition de Paris, la semence est tombée sur un bon terrain. Nous signalerons la grande vitrine contenant les travaux de douze jardins d'enfants de Liège. Quoiqu'il manquât à l'ensemble de ces travaux, l'unité, l'enchaînement, l'expression de la pensée pédagogique, il faut reconnaître cependant que nous avons rarement vu une meilleure illustration de la valeur de cette méthode comme moyen d'éducation par le travail. — La plupart des jardins d'enfants belges sont des établissements de bienfaisance où les enfants de la population ouvrière du pays sont reçus pendant le jour, nourris, vêtus et élevés, surtout en vue d'en faire des travailleurs. Voici ce que nous avons recueilli dans une brochure qui accompagnait l'exposition fröbellienne de Liège : « Arriver au développement harmonique de toutes les facultés de l'enfant en profitant de ses dispositions natives, de ses aptitudes spéciales, en donnant à ses jeux, à ses plaisirs même une direction utile, en ne perdant jamais de vue que l'homme est renfermé tout entier dans ce petit être qui nous est confié. tel fut, croyons-nous, le but de Fröbel, tel est le nôtre. »

Une autre exposition fort intéressante aussi était celle des travaux à l'aiguille. La méthode Schallenfeld, aujourd'hui répandue dans toute l'Allemagne, est adoptée en Belgique et y donne d'excellents résultats.

Les albums renfermant toute l'application de cette admirable méthode se trouvaient en grand nombre. Combien de fois n'avons nous pas désiré voir une pareille méthode connue et appréciée chez nous comme elle l'est chez nos concitoyens de la Suisse allemande ?

L'exposition des écoles ménagères attirait beaucoup de visiteurs ; ces écoles reçoivent des jeunes filles qui y sont initiées aux exercices domestiques : cuisine, boulangerie, lavage et repassage du linge, coupe de vêtements. etc., etc.

Nous passons sous silence les expositions des écoles professionnelles et rappellerons encore les envois des Frères de la doctrine chrétienne. et tout particulièrement les cartes et appareils pour l'enseignement de la géographie du Frère Alexis (M. Gochet), fort appréciés et admirés des connaisseurs.

Nous ne pouvons quitter la Belgique, ce pays du progrès, ce pays de l'avenir, sans jeter un coup d'œil sur l'école modèle de la Ligue de l'enseignement. Depuis quinze ans qu'existe cette association destinée à assurer la propagation et le perfectionnement de l'éducation et de l'instruction en Belgique, elle est devenue un point de ralliement pour toutes les œuvres de progrès. La plus récente de ces œuvres est la fondation d'une école-modèle (située à Bruxelles, boulevard de Hainaut, 80), et qui a été créée pour introduire dans l'enseignement primaire les méthodes intuitives de la manière la plus complète. Elle est destinée, comme les écoles primaires belges, à des enfants de 9 à 14 ans. et peut recevoir 400 élèves, soit au maximum 33 par classe. La construction de cette école a coûté 235,000 fr. ; le terrain a été cédé par la ville de Bruxelles moyennant un loyer de 5000 fr. A l'école, comprenant douze classes (dont l'une d'elles était exactement représentée à Paris), huit grandes salles pour les collections, un musée, un amphithéâtre, est annexée une salle de gymnastique. Toute cette magnifique entreprise. si admirable dans son ensemble, ses détails et par l'esprit qui y règne, a été accomplie à l'aide de souscriptions publiques et remplit aujourd'hui admirablement le rôle pour lequel elle a été créée.

Caroline PROGLER.

BIBLIOGRAPHIE

TRAVAUX D'INSTITUTEURS FRANÇAIS, recueillis à l'Exposition universelle de Paris (1878), mis en ordre par MM. de Bagnaux, Berger, Brouard, Buisson et Defodon, 312 pages. Hachette 1879.

L'amour des enfants et le respect de soi-même. — L'instituteur, sa vocation, ses joies, ses peines. — Des rapports des maîtres avec les parents. — Discipline des écoles primaires. — De la femme, de son influence, sa formation par l'école. — Education des filles de la campagne. — Enseignement par l'aspect. — De l'utilité des bibliothèques scolaires. — Préparation des classes. — Du choix des ouvrages dans les Bibliothèques scolaires ; voilà les sujets des Mémoires rédigés par des instituteurs primaires et dont le contenu a trouvé place *in extenso* ou par extraits dans la première partie de cet ouvrage consacré à la pédagogie

générale. Vient ensuite la pédagogie spéciale avec toutes ses branches, en commençant par la morale et à finir par les promenades scolaires, les musées scolaires et des notices historiques sur l'instruction primaire en province. Citons encore des mémoires sur les Sociétés agricoles et protectrices et des leçons de choses. Cette simple nomenclature suffit pour montrer l'utilité et l'importance de cette publication.

Parmi les mémoires que nous avons lus, celui qui regarde la discipline nous a paru dicté par un optimisme qui n'est pas en rapport avec la réalité; c'est de la pédagogie édulcorée et qui fait mieux dans le paysage que dans la pratique. Dans le mémoire relatif au choix des ouvrages, il n'est question que de deux catégories d'écrits, ceux qui sont destinés à populariser les sciences, les antiquités et les classiques. L'histoire fait défaut avec les écrits périodiques dont quelques-uns, cependant, comme le *Journal d'éducation*, de Stahl, et le *Magasin pittoresque*, de Charton, mériteraient une place dans une bibliothèque populaire. En revanche, le mémoire sur l'enseignement de l'histoire à l'école primaire, de M. Thuillier, instituteur dans l'Yonne, nous a vivement intéressé. Cet homme d'école raisonne juste et a la vraie manière d'instruire les enfants (1).

CHEFS-D'ŒUVRE DES PROSATEURS FRANÇAIS AU XIX^e SIÈCLE, recueillis et mis en ordre par *Louis Collas* et *Victor Tissot*. Paris, Dreyfus, éditeur, Paris, 13, rue du faubourg Montmartre. 700 pages.

Le recueil de MM. Collas et Tissot est composé de morceaux choisis de la littérature contemporaine, au nombre de 300 au moins, empruntés à deux cents auteurs différents et *généralement* les plus célèbres de France et de Suisse. La Belgique n'est pas représentée, et des écrivains de grande valeur, comme Henri Conscience, manquent à la liste. Pour la Suisse, M. Tissot, notre compatriote et ami, aurait pu faire, entre autres, une place à Monnard, à côté de Vulliemin, et au Père Girard. Mais il n'a cure des Fribourgeois, ses concitoyens, dont aucun, ni jeune ni vieux, n'a trouvé grâce à ses yeux. Neuchâtel n'est pas en faveur non plus. et de Genève, il n'a ni cité Adolphe Pictet, ni Ernest Naville. Pour la France, il manque aussi quelques noms, Littré, Renan et le Père Hyacinthe, qui vaut bien le Père Félix. Mais quelle richesse, quelle variété, quel éclat, dans ces 700 pages! Récits, contes, légendes, tableaux de la nature, philosophie et morale, portraits littéraires, il y a de tout cela et plusieurs choses encore. Ce livre est certainement des plus attrayants et des plus instructifs à la fois, un de ces livres enfin qui ornent l'esprit et joignent l'agréable à l'utile.

PETIT RÉPERTOIRE DE POÉSIES. par M. *Favarger*, élève du Conservatoire de Paris. Sandoz, Genève 192 pages. Morceaux arrangés pour la récitation.

Voici un charmant petit volume où les jolies et belles choses abondent

(1) J'ai laissé, dit-il, dans l'emploi du temps, une demi-heure par semaine pour enseigner l'histoire de France aux petits, et comme sujets j'ai pris : le Gui (des Druides), Vercingétorix, le Vase de Soissons (sous Clovis). Mon cours n'a été qu'une suite d'histoires morales.

après avoir été soumises, comme dit M. Favarger (de Paris), à la triple épreuve de la *voix*, de la *mémoire* et de l'*audition*. C'est un répertoire du diseur, où l'on va du simple au difficile. Dans sa préface, M. Favarger fait ressortir les avantages de la lecture à haute voix si bien mis en relief par un des grands maîtres dans cet art, M. Ernest Legouvé.

CHRONIQUE SCOLAIRE

CONFÉDÉRATION SUISSE. — La question des expositions permanentes a fait l'objet des délibérations du Conseil national les 2 et 3 décembre dernier.

M. Frei, de Bâle, rapportait au nom de la Commission du budget. La Commission, d'accord avec le Conseil fédéral *unanime*, a rejeté l'idée d'une exposition centrale unique à Zurich. En second lieu, la Commission, toujours d'accord avec le Conseil fédéral, propose d'allouer 1000 fr. à chacune des expositions de Zurich, Berne, St-Gall, pour l'année 1880.

Quant à la question de savoir si celle de Zurich doit être considérée comme centrale et les autres comme locales, la Commission du budget ne veut pas se prononcer et se borne aux postulats suivants :

« Le Conseil fédéral sera invité à faire rapport et à donner son préavis sur la question des expositions permanentes et la subvention à leur allouer par la Confédération. Il examinera également la question de savoir s'il y a lieu de fonder une exposition centrale permanente dans la Suisse allemande et éventuellement une exposition analogue dans la Suisse romande ou s'il est préférable de subventionner toutes les expositions existantes ou qui pourraient être établies. »

M. le conseiller fédéral Schenk se déclare partisan de la subvention de toutes les expositions. L'idée de M. Œpli, de St-Gall, tendant à faire circuler d'exposition en exposition les appareils, est rejetée sur l'observation de M. Römer que l'adoption de ce postulat constituerait un empiétement sur la discussion approfondie de la question.

Le Conseil des Etats a pris les mêmes décisions.

Ainsi, sur deux points essentiels, le Comité central du *Schweizerische Lehrerverein* a été battu, bien qu'il eût fait parvenir aux Chambres à la dernière heure un mémoire dans le sens de l'établissement d'une exposition unique à Zurich. La direction de l'exposition permanente de Berne avait envoyé un contre-mémoire intitulé : *Monopole ou liberté*, tendant à démontrer l'injustice et l'inconstitutionnalité de la demande du Comité central.
(*Berner-Schulblatt* du 15 décembre.)

Le traducteur de ces lignes, membre du Comité central et l'un des partisans de l'exposition unique, estime qu'il n'y aurait pas eu plus d'injustice à centraliser les expositions scolaires que mainte autre chose. La discussion, au reste, est encore ouverte pour les années qui suivront.

BERNE. — M. Henri Ruegg, Directeur du Séminaire des instituteurs (Ecole normale, en français de France), a reçu du Conseil exécutif la démission qu'il avait demandée dans les termes les plus honorables.

Longtemps aimé et honoré du corps enseignant qui partageait ses tendances et appréciait ses idées éducatives. M. Ruegg a vu ensuite s'élever contre lui toute une légion de contradicteurs et de détracteurs. Il a été accusé de plagiat et d'incapacité, quoiqu'il soit très capable et d'un caractère ouvert qui semblerait devoir éloigner de lui toute animosité. On lui attribue à lui et à M. Morf la surcharge des programmes. Mais ces programmes ont été débattus, discutés et adoptés par le corps enseignant. Il n'y avait dans un temps rien de bien que ce qui venait de M. Ruegg. Maintenant c'est un *tolle* de la part de ceux-là mêmes qui trouvaient tout bien, beau et admirable.

Plus d'indépendance dans le passé aurait mieux convenu que tant de passion en ce moment. Il y a dans les tiraillements personnels dont les questions scolaires sont l'occasion ou le prétexte dans le Canton de Berne, de mauvais pronostics pour l'appréciation des hommes appelés à former la jeunesse. Là aussi les théories du *Verstand* ont fait de grands ravages au détriment du *Gemüth*. Il est à noter que M. Ruegg ne sera pas perdu pour la pédagogie dont il occupe la chaire établie à l'Université.

— La commune de Langnau a voté 1500 fr. pour l'établissement de soupes en faveur des enfants pauvres. Ce vote, intervenu à la demande des instituteurs réunis en conférence, fait honneur à Langnau. On doit louer aussi la part que le beau-sexe a prise à cet établissement.

— La commune bourgeoise de Berne a voté une allocation de 50,000 francs à convertir en actions pour la bâtisse d'un nouveau local en faveur du collège libre de M. Lerber. Mais, comme le font observer certaines feuilles publiques, l'institut Lerber perdrait, en acceptant cette allocation, son caractère privé. La minorité a adressé un recours au gouvernement.

— Dans les derniers jours de novembre est décédé, après quarante-deux ans d'enseignement à Hoffwyl, un instituteur bien connu, M. Gaspard Leuenberger, qui cumulait avec la direction de sa classe les fonctions de secrétaire de commune et de juge-suppléant. M. Leuenberger s'était formé à Hoffwyl et à Berthoud.

— Les journaux scolaires de ce canton ne sont pas contents du jugement qu'a porté sur eux M. Morf, ancien directeur de l'école normale sous le régime Blöesch. On prétend qu'après avoir été archi-radical dans son canton d'origine, M. Morf l'est redevenu en rentrant dans le canton de Zurich. M. Morf a cependant encore ses partisans dans le corps enseignant bernois, puisqu'au dire de la *Schweizerische Lehrerzeitung*, qui ne lui est pas favorable, il y a eu en mars 1877 une réunion de cent mortiens à Berne, où M. Morf aurait prononcé un discours démoc-soc, c'est-à-dire démocrate-socialiste, pour ceux qui ne connaissent pas l'argot des journalistes. Au témoignage encore du correspondant bernois de la *Schweizerische-Lehrerzeitung*, le *Berner-Schulblatt* serait entre les mains des amis de M. Morf.

C'est, pensons-nous, le même M. Morf qui a été ou qui est encore directeur de la maison des orphelins ou comme disent les Allemands, *Père*

des orphelins, à Winterthour, où il a publié sur Pestalozzi des écrits d'un vif intérêt.

— M. Widmann, directeur d'école et président de la commission de la bibliothèque de la jeunesse demande que tout ce qui regarde le choix des écrits destinés aux jeunes gens soit centralisé. Le *Beobachter* de Zurich approuve.

SUISSE ROMANDE. — Le *Beobachter* de Zurich a publié le 15 août un article anonyme très intéressant sur l'exposition de Lausanne et que nous avons le regret de n'avoir pas remarqué dans le moment. On aurait aussi pu le traduire à Lausanne et nous en envoyer la traduction. C'est une étude raisonnée de l'exposition et où nous glanons les appréciations suivantes :

« Les travaux de MM. de Mandrot, à Neuchâtel, Levraz-Giraut (c'est-à-dire Levrat-Girard), à Martigny, et Magnenat, à Lausanne, sont ceux de cartographes importants de notre pays et qui ne le cèdent qu'à MM. Wurster et Randegger, à Winterthour, et à M. Keller, à Zurich. Sinon à titre de nouveauté, du moins comme excellent moyen d'enseignement, nous signalerons les cartes muettes de Delagrave, à 20 fr. Citons encore les progrès de la géographie dûs aux arts graphiques et à la photographie. Seulement il y avait presque trop de cartes, globes, etc. La science française et la science allemande se faisaient concurrence.

« L'exposition anatomique était fort belle. »

GRISONS. — Le 15 novembre dernier, la conférence cantonale des instituteurs, réunie à Reichenau, lieu célèbre en pédagogie comme l'un des quatre sièges successifs de l'institut ou philanthropinum fondé par Martin Planta, s'est occupée de l'organisation des conférences, des bibliothèques de conférences. M. Mettier présidait. On s'est plaint aussi de la prédominance de l'exclusivisme politique dans le choix des membres du conseil d'éducation par le Grand Conseil. (*Beobachter* de Zurich.)

— Le 18 août est mort, à Schweiningen, M. Caminada, directeur de l'école normale de ce canton. Nous n'avons pas de détails sur cet homme d'école, et nous le regrettons. Son successeur, le nouveau directeur de l'école normale, est M. Th. Wiget, le frère du directeur de l'institution de Rorschach, bien connue dans la Suisse française; M. Wiget a étudié la pédagogie sous Ziller, à Leipzig.

— Une nouvelle feuille pédagogique intitulée : *L'école et la maison*, paraît depuis quelques semaines à Coire.

THURGOVIE. — La librairie Huber, à Frauenfeld, met en vente un almanach des instituteurs (en allemand) pour l'année 1880, dont l'auteur est M. Largiader, ancien directeur des écoles normales des Grisons et de St-Gall. Il contient, avec beaucoup de détails techniques, des descriptions de machines et un tableau comparatif des diverses législations scolaires. Prix : fr. 1,80.

ZOUN. — L'ancien institut Staub a passé aux mains de M. Fuchs et promet de reprendre son ancienne réputation acquise par seize ans de succès. Les Italiens surtout y étaient très nombreux. L'institution porte le nom de Frauenstein.

PARTIE PRATIQUE

FRANÇAIS

Dictée de concordance. Règle générale de l'accord du participe passé conjugué avec *avoir*.

EXERCICE PRÉLIMINAIRE.

a) *Participe sans complément direct*. Les élèves ont bien répondu. Les arbres ont péri. Les oiseaux ont chanté dans la forêt. Ces demoiselles ont déclamé. La petite fille a dormi en wagon.

b) *Avec complément direct placé APRÈS*. Ces artistes ont joué une belle pièce. Nos enfants ont trouvé de magnifiques morilles. Elles ont lu une intéressante histoire. Les jardiniers ont semé leurs graines. L'écolier a passé ses examens.

c) *Avec complément direct placé AVANT*. La récitation que j'ai entendue était irréprochable. Quelles belles fleurs! Je les ai cueillies dans la forêt. Ces malfaiteurs, nous les avons vus. Nous vous avons entendus, mes amis. La lettre que je vous ai écrite.

EXERCICE D'APPLICATION.

(*Accusé de réception de marchandises. Lettre.*)

Monsieur, nous avons bien *reçu* les marchandises que nous vous avons *demandées* le premier du mois et que vous nous avez *envoyées* à la date du huit. Nous sommes persuadés que les soins les plus minutieux ont *présidé* à vos choix, et nous sommes généralement satisfaits de votre envoi. Cependant nous regrettons que vous n'ayez pas *suivi* exactement nos ordres, et que vous ayez *cru* devoir ajouter deux pièces en plus du drap dont nous vous avons *demandé* deux cents mètres. Nous voulons bien les accepter pour cette fois, vu la bonne qualité de l'étoffe, mais nous vous prions, à l'avenir, de vous en tenir strictement à la commande que nous aurons *faite*.

Agréez, etc.

DICTÉE GÉNÉRALE.

UN TABLEAU.

(Tiré des *Rois en exil*, d'Alphonse Daudet.)

De la grande allée où le landau (1) passait au pas, on voyait, sous les fourrés encore grêles et tout violets, des premières jacinthes (2) sauvages,

(1) *Landau* ou *landaw*, sorte de voiture à quatre roues dont le dessus est fermé de deux soufflets qui se replient à volonté, prend un s au pluriel; des *landaus*. (Académie.)

(2) Ce mot a trois acceptions : plante liliacée, sorte de prune longue, et sorte de rubis; on dit aussi *hyacinthe*.

des déjeuners (3) installés par terre, les assiettes blanches faisant tache, les paniers couvercles (4) béants et les verres épais des comptoirs de marchands de vin (5) enfouis dans la verdure des pousses comme de grosses pivouines, des châles et des blouses pendus aux branches, les femmes en taille, les hommes en bras de chemise (6), des lectures, des siestes (7), de laborieuses coutures accotées (8) à des troncs d'arbres : des clairières joyeuses où voltigeaient des bouts d'étoffe pas chère, pour une partie de volants, de collin-maillard ou quelque quadrille improvisé aux sons d'un orchestre invisible arrivant par bouffées. Et les enfants, des quantités d'enfants faisant communiquer les tablées et les jeux, courant ensemble d'une famille à l'autre, avec des bonds, des cris, unissant tout le bois dans un immense gazouillis d'hirondelles, dont les allées et venues sans fin avaient aussi la rapidité, le caprice, le noir envollement dans le clair des branches.

Réponses aux questions posées dans le premier numéro.

1^o La préposition *à* ne marque un rapport de possession que dans la locution populaire *la barque à Caron* ; dire : la femme *à* Jean, la fille *à* Thomas, la sœur *au* bedeau, comme on l'entend souvent à la campagne, c'est commettre autant de solécismes.

2^o Lorsqu'on veut former un mot signifiant *lieu planté de*, on emploie généralement le suffixe *aie* ; c'est ainsi que l'on dit : une *aunaie*, une *saulaie*, une *oseraie*, une *cerisaie*, une *roseraie*, etc. ; on pourrait donc remplacer *cyprière* par *cypraie*, mais nous nous garderons bien de critiquer Chateaubriand.

3^o On écrit du pain *bénit*, de l'eau *bénite*, ces drapeaux ont été *bénits* ; mais, d'après Boniface, il faudrait dire : le prêtre a *béni* les drapeaux, parce que *béni* ne prend un *t* que lorsqu'il est employé comme qualificatif.

4^o *Avoir* est le seul verbe transitif qui n'a point de passif. de même qu'*obéir*, *pardonner*, *périr*, *moquer*, *oser*, et quelques autres peu usités, sont les seuls verbes intransitifs qui aient un passif. Vous serez *obéi* ; vous serez *pardonné* ; l'instance est *périmée* ; il fut *moqué* de tout le monde ; serez-vous si *osé de croire* ? etc. L'Académie n'admet pas l'expression : *tableau réussi*.

5^o On appelle *syllepse oratoire* une espèce de métaphore ou de com-

(3) *Déjeuner* ne prend pas d'accent circonflexe, mais bien *jeûner*.

(4) Ne pas employer *couvert* pour *couvercle* lorsqu'il s'agit de quelque chose qui est pour couvrir et fermer. Le couvercle d'une boîte, d'un pot, d'une marmite.

(5) Mais on écrivait : « de marchands de vins fins. »

(6) Ne pas dire, comme on l'entend quelquefois : *se mettre en manches* ; il faut ajouter *de chemise*, ou dire en bras de chemise.

(7) De l'espagnol *siesta*, somme de la sixième heure ou heure de midi. On dit dans le même sens *méridienne*.

(8) *Accoter* signifie soutenir, appuyer.

paraison par laquelle un même mot est pris en deux sens dans la même phrase. Exemple : « Plusieurs fois je fus sur le point d'être *saisi* par les gendarmes au moment où je cherchais à *saisir* une étymologie. » (Ch. Nodier.) « La France compte trente-six millions de *sujets* sans compter les *sujets* de mécontentement. » (H. Rochefort, 1^{re} phrase de sa *Lanterne*.) « Je pris une feuille de papier *ministre* et j'écrivis à *celui* de l'intérieur. » (H. R.) « Un prince qui protège les *lettres* en les *décachetant*. » (Idem.) « Ce *parti* a donc pris *celui* de laisser dormir. » (Idem.) Vapereau dit, dans l'excellent *Dictionnaire des littératures* qu'il vient de publier, que la syllepse oratoire s'appelle également *antanaclase*; ce mot se trouve aussi dans Littré.

Nouvelle question grammaticale.

Que faut-il penser, en définitive, de la distinction subtile et quelquefois puérile que font les grammairiens entre les expressions paronymiques suivantes : *aider à quelqu'un* et *aider quelqu'un* — *imposer* et *en imposer* — *plier* et *ployer* — *applaudir* et *applaudir à* — *suppléer* et *suppléer à* — *second* et *deuxième*, etc. ?

Nous avons reçu, en fait de travaux relatifs au français, deux compositions d'élèves de l'école de M. Robadey, à Bulle, et une composition de M^{lle} Boullotte, à Oran. Nous analyserons ces travaux dans notre prochain numéro. M^{lle} Boullotte a également répondu aux questions grammaticales posées dans le premier numéro; elle verra, par celui-ci, que, pour plusieurs points, le sens n'a pas été entièrement saisi. Elle cite, comme exemple de syllepse oratoire, ce vers : « Brûlé de plus de *feux* que je n'en *allumai*, » ce qui est parfaitement exact.

ARITHMÉTIQUE.

Problèmes pour les sociétaires.

a) Pour les instituteurs.

III. Quelle est la fraction qui augmente de $\frac{1}{20}$ quand on ajoute une unité à chacun de ses termes et qui devient égale à $1\frac{1}{2}$ si l'on double son numérateur ?
(G. Perret, Coffrane.)

IV. Trouver, à un décimètre carré près, la surface d'un parallélogramme A B C D, dont la plus longue des diagonales A D mesure 10 mètres et dont les hauteurs sont respectivement 5 mètres et 8 mètres ?

(A. Matthey, Peseux.)

b) Pour les institutrices.

3. Un capital placé pendant 7 mois est devenu, joint aux intérêts sim-

ples fr. 2916,50; le même capital, au bout de 18 mois, est devenu, dans les mêmes conditions fr. 3021. On demande de chercher le capital et le taux auquel il a été placé?

4. On veut faire un mélange de 12 hectolitres de vin, pour le prix total de fr. 660, avec du vin à fr. 0,45, à fr. 0,50 et à fr. 0,60 le litre. Combien de litres de chaque qualité faut-il prendre?

Réponses aux problèmes proposés dans le numéro I, page 16.

I. Fr. 145,22.

II. Le capital s'élèvera au 24 juillet 1899 à la somme de fr. 608,99. Il est de quelques centimes inférieur à ce résultat, si l'on se sert d'une table de logarithmes à 5 décimales.

1. Longueur de la première pièce de toile = 68^m,20.

Longueur de la seconde pièce de toile = 60^m,40.

2. Ce capital était de fr. 1500.

Reçu les solutions exactes des problèmes proposés aux instituteurs, de MM. C. Gauchat (Cortailod), A. Perret (Chaux-de-Fonds), A. Robadey (Bulle), A. Béguin (Crêt-du-Loche), J.-L. Ellenberger (Charmettes près Lausanne), Fr. Staub (Interlaken), Ad. Girard (Neuchâtel), J. Rossé (Les Bots), et G. Perret (Coffrane). — M. Ad. Bauer et M^{me} P. Conta (Genève) ont envoyé la solution du second problème et M. A. Aubert (Calames), celle de la première question.

Nous avons reçu de M^{lles} L. Bader (Chaux-de-Fonds), E. Gabus (Locle), A. Chappuis (Renens) et I. Challandes (Fontaines) les solutions justes des problèmes proposés aux institutrices.

M^{lle} M. Boullotte (Oran) a envoyé les solutions exactes des quatre questions d'arithmétique.

Nous publions la solution du problème sur les *placements par annuités*, envoyée par M. A. Robadey, à Bulle.

Du 1^{er} janvier 1880 au 24 juillet 1899, il y a 19 ans 6 mois et 23 jours.

Cherchons d'abord le capital obtenu au bout de 19 ans. Pour cela, nous employons la formule des annuités et par le moyen des logarithmes, nous trouvons :

$$\text{Capital} = \frac{20 \times 1,04 [(1,04)^{19} - 1]}{0,04} = \text{fr. } 575,56.$$

A cette somme, nous ajoutons le dernier versement fait au 1^{er} janvier 1899, qui ne doit porter intérêt que jusqu'au 24 juillet, ainsi que le capital trouvé pour la fin de l'année 1898.

Nous avons $\text{fr. } 575,56 + 20 = \text{fr. } 595,56$, dont l'intérêt au 4% , pour 6 mois 23 jours (année commerciale) est de $\frac{4 \times 595,56 \times 203}{36000} = \text{fr. } 13,43$

que nous ajouterons au capital, ce qui porte à fr. 608,99 la somme à laquelle s'élèvera au 24 juillet 1899 le capital demandé.

Problème de comptabilité

(proposé par M. le professeur Isely).

Le bateau à vapeur *Le Flamant* a été construit par une société anonyme, qui a émis 100 actions de fr. 200 chacune. En outre, la société a emprunté fr. 6000 répartis sur 12 obligations de fr. 500 chacune, portant intérêt annuel au $4\frac{1}{2}\%$.

Le bateau a transporté pendant l'année :

- 1° 3000 voyageurs 1^{re} classe à fr. 2.
- 2° 9240 voyageurs 2^{me} classe à fr. 1[»]20.
- 3° 5460 quintaux métriques de marchandises 1^{re} cl. à fr. 1[»] — le quintal.
- 4° 7980 " " " " 2^{me} " à " 0[»]60 " "
- 5° 19320 " " " " 3^{me} " à " 0[»]30 " "

Il a fallu payer les traitements :

a) du capitaine = fr. 3000 ; b) du caissier = fr. 2500 ; c) du mécanicien = fr. 2800 ; d) deux chauffeurs, ensemble = fr. 4500 ; e) du pilote = fr. 2000 ; f) de trois matelots, ensemble = fr. 4500.

La cantine du bateau a été louée à raison de fr. 1100.

On a brûlé 280 tonnes de houille, qui reviennent à fr. 32 la tonne, plus fr. 0,50 de voiture et de camionnage par quintal.

Le service des embarcadères a nécessité une dépense de fr. 1200.

Le graissage a coûté fr. 850.

Les réparations ont coûté fr. 1300.

Le bateau a transporté 12 sociétés de fête pour le prix de fr. 200 chacune.

Il a été revendu pour fr. 60. de vieille ferraille, provenant des réparations.

Après avoir payé les intérêts des obligations, l'excédant des recettes a été réparti comme suit :

- 1° $\frac{1}{5}$ au fonds de réserve.
- 2° $\frac{1}{10}$ de récompense au personnel du bateau.
- 3° Le reste aux actionnaires.

On demande d'établir le compte annuel du bateau et de le balancer par la répartition ci-dessus. en indiquant à combien s'élève le dividende par action.